

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1383

PDF erstellt am: **15.05.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La 11<sup>e</sup> révision de l'AVS déraille

**L'**ŒUF PASCAL DÉPOSÉ par le Conseil fédéral dans la corbeille de l'AVS est impropre à la consommation. En décidant de réduire la 11<sup>e</sup> révision pour l'essentiel à un exercice d'économie, le gouvernement se réfugie dans un rôle de strict comptable. Il néglige ainsi d'indiquer les voies d'une politique sociale adaptée aux besoins des individus et du marché du travail.

Bien sûr, toute amélioration des prestations sociales a un prix. Seuls les illusionnistes revendiquent l'abaissement général de l'âge de la retraite sans réduction des rentes. De plus, la réalité démographique – baisse de la natalité et allongement de la durée de vie – va peser lourdement sur l'équilibre financier de l'AVS. On ne peut donc reprocher à l'exécutif de faire ses comptes et de se soucier de l'avenir.

Dans le cadre de la 10<sup>e</sup> révision, le Parlement a exigé des femmes deux ans de vie active supplémentaires, au nom de l'égalité de traitement et pour tenir compte de l'évolution démographique. En contrepartie, elles ont obtenu une revalorisation des rentes les plus basses et le bonus éducatif et social. Et surtout, le Conseil fédéral annonçait pour la 11<sup>e</sup> révision l'introduction tant attendue de la flexibilité de l'âge de la retraite. Peu avant la votation de sep-

tembre dernier sur l'initiative syndicale contre le relèvement de l'âge de la retraite, il confirmait d'ailleurs son intention: «permettre à celles et ceux qui le souhaitent de partir plus tôt à la retraite ou de diminuer progressivement leur temps de travail; afin que le plus grand nombre puisse effectivement se prévaloir de la retraite flexible, il conviendra de définir des critères sociaux pour le calcul de la rente anticipée».

Aujourd'hui, il ne reste plus rien ou presque de cette intention. Les femmes sont conviées à travailler jusqu'à 65 ans. L'économie ainsi réalisée correspond

*Le projet du Conseil fédéral se révèle gravement déséquilibré, injuste et inadapté à des conditions de travail aujourd'hui visiblement plus astreignantes*

très exactement au coût d'une retraite anticipée dont les cartes sont très inégalement distribuées. Les salariés à bas revenus – les femmes y sont surreprésentées – pourront rêver à la flexibilité mais pas se la payer. Idem pour celles et ceux – souvent les mêmes – qui

effectuent des travaux répétitifs ou pénibles, et dont l'espérance de vie est plus faible que la moyenne. Pour corser le tout, le gouvernement renonce à faire bénéficier du deuxième pilier les très bas revenus.

Le projet du Conseil fédéral se révèle donc gravement déséquilibré, injuste et inadapté à des conditions de travail aujourd'hui visiblement plus astreignantes. Un projet inacceptable.

JD